

#Artisanat / #Systèmes de plaques de plâtre / #Formation / #Construction durable

La CAPEB et Pladur® renouvellent leur partenariat pour promouvoir les solutions de construction durable par le plâtre

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), via sa filiale Béranger Développement, annonce ce jour avoir renouvelé son partenariat avec Pladur®, un des leaders européens des systèmes plaques de plâtre. Ce nouvel accord permettra la poursuite de l'accompagnement à la montée en compétences des entreprises artisanales du bâtiment pour la mise en œuvre des propositions les plus innovantes en matière de solutions de construction durable à base de plâtre naturel. Les actions mises en place agiront sur 5 axes principaux : conseil, formation, développement des outils digitaux, conception de nouveaux produits et services, et travaux de rénovation.

Ce renouvellement de partenariat vise notamment à poursuivre le travail d'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment dans la promotion et la conception de solutions de construction durable par le plâtre initié en 2016. Ces systèmes innovants, développés par Pladur®, apportent des réponses opérationnelles et particulièrement efficaces en matière de protection incendie, d'isolation thermique et de correction ou d'isolation acoustique.

Concrètement, ce renouvellement d'accord comprend trois grands volets : le premier concerne les actions de conseil et formation à destination des artisans ; le second porte sur l'échange de visibilité entre les deux partenaires ; enfin, le troisième a trait à l'élaboration commune de nouveaux outils, produits et services.

En outre, ce partenariat offrira à nouveau l'opportunité de valoriser le savoir-faire des entreprises adhérentes via la qualification ECO Artisan RGE.

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, indique que : « *Nous nous félicitons du renouvellement de ce partenariat qui s'inscrit au cœur de grands enjeux tels que la rénovation énergétique ou la protection contre les risques. Ce nouvel accord répond à la double volonté de poursuivre le travail engagé depuis 2016 aux côtés de Pladur®, une entreprise à la pointe de l'innovation et de promouvoir auprès de nos adhérents des solutions plâtre pour construire, rénover, isoler et protéger durablement.* »

Enrique RAMIREZ, Directeur Général de Pladur®, ajoute : « *Le renouvellement de cet accord illustre une fois de plus notre engagement à long terme auprès des entreprises artisanales du bâtiment. L'objectif est de promouvoir une offre de solutions et formations adaptées aux nouvelles exigences techniques et réglementaires du marché afin d'aider les professionnels à relever les défis d'aujourd'hui et du futur.* »



À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises fin 2022). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 545 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié (incluant 152 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 516 000 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
- 52 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.